

Vie Associative et Relations internationales

REF : DVARI2012004

Signataire : CS/RH

Séance du Conseil Municipal du 31/05/2012

RAPPORTEUR : Abderrahim HAFIDI

OBJET : Aide humanitaire aux victimes des intempéries qui ont touché "l'île de la Grande Comore" (archipel des Comores) au mois d'avril 2012

EXPOSE :

Depuis le 20 avril, l'archipel des Comores a été frappé par des pluies torrentielles qui ont causé de terribles inondations, des éboulements, des glissements de terrain dans plusieurs régions du pays, notamment dans l'île de NGAZIDJA. Les dégâts enregistrés sont considérables.

Une évaluation faite par la Direction générale de la Protection civile assistée par le Système des Nations Unies et du Croissant Rouge Comorien a permis d'évaluer l'ampleur. Il ressort de cette évaluation qu'environ 9 388 ménages et ont été affectés, soit un total de 46 139 personnes sinistrées.

Les équipements de distribution et les puits d'eau sont fortement détériorés. Des cadavres des bêtes tués jonchent le sol sur de vastes étendues. Dans ce contexte critique les risques d'épidémies sont énormes. Les moyens humains et matériels déployés pour faire face au sinistre demeurent dérisoires.

Un appel pressant est lancé à travers le pays, aux organisations de coopération, aux nations amies des Comores pour venir en aide aux victimes de cette catastrophe et pour réparer les dégâts des équipements publics.

Le Gouverneur Mouigni Baraka SAID SOILIH a adressé un courrier en date du 27 avril 2012 à Monsieur Jacques SALVATOR pour une lui rendre compte du désastre qui a frappé l'archipel et solliciter l'appui de la ville d'Aubervilliers pour une aide destinée à l'Île de NGAZIDJA dont il assure l'administration et qui est particulièrement touchée par cette catastrophe.

Il vous est proposé que la ville d'Aubervilliers exprime sa solidarité envers les victimes et tous ceux et celles qui sont touchés par ce drame humain.

A cette fin, il est demandé au conseil municipal d'attribuer une subvention de 1500 euros à la Croix Rouge internationale afin qu'elle le transfère à son partenaire, le Croissant Rouge Comorien.

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative
et des Relations Internationales**

Vie Associative et Relations internationales

REF : DVARI2012004

Signataire : CS/RH

OBJET :Aide humanitaire aux victimes des intempéries qui ont touché "l'île de la Grande Comore" (archipel des Comores) au mois d'avril 2012

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Vu le budget communal,

Considérant l'importance pour la ville d'Aubervilliers d'exprimer son soutien envers les victimes de la catastrophe naturelle qui a touché "l'île de la Grande Comore" (archipel des Comores) ce printemps,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'attribuer une subvention de 1500 euros (mille cinq cents euros) à la Croix Rouge internationale, pour soutenir leur action humanitaire d'urgence auprès des victimes des inondations dans l'île de NGAZIDJA aux Comores.

La dépense sera inscrite au budget communal à l'imputation 002/6574/048

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/06/2012

Publié le : 07/06/2012

Certifié exécutoire le : 08/06/2012

Pour le Maire
L'Adjoint délégué